



**BANQUE POPULAIRE
OCCITANE**

Etablissement : 078
Emprunteur : EARL PINETRE
Référence Contrat PGE : 08834870



07808834870

EN CAS DE REPONSE PAR COURRIER, DOCUMENT A NOUS RETOURNER DANS SON INTEGRALITE

DEMANDE D'EXERCICE DE L'OPTION D'AMORTISSEMENT DU PRET A L'ISSUE DE LA PERIODE INITIALE

Conformément aux dispositions du contrat de Prêt susvisé et des évolutions apportées aux Conditions Générales, l'Emprunteur déclare les accepter sans réserve.

Après avoir pris connaissance des conditions financières applicables à la Période d'Amortissement, l'Emprunteur demande à procéder à la mise en place de la Période d'Amortissement du Prêt garanti par l'Etat " PGE " selon les modalités suivantes :

- Caractéristiques de la période d'amortissement :

Modalité 1 : Amortissement du capital dès la première année de la période d'amortissement

	Amortissement du capital dès la première année de la période d'amortissement				
Durée choisie de période d'amortissement	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	0,200% l'an	0,200% l'an	0,400% l'an	0,680% l'an	0,730% l'an
Montant de la garantie au prix de la garantie de l'ETAT	27,12 €	52,08 €	86,40 €	128,64 €	174,60 €
Montant de l'échéance mensuelle (capital, frais de garantie et intérêts hors assurance)	838,58 €	420,75 €	282,59 €	214,45 €	173,11 €
Coût total du crédit sur la Période d'Amortissement (hors assurance facultative)	10 062,96 €	10 098,00 €	10 173,24 €	10 293,60 €	10 386,60 €
TEG	0,699% l'an	0,698% l'an	0,955% l'an	1,301% l'an	1,403% l'an
Taux de période (par mois)	0,058%	0,058%	0,080%	0,108%	0,117%

Ces conditions financières sont calculées sans tenir compte d'un éventuel remboursement partiel du capital.

1/3

PGE



- Modalité 2 : Amortissement du capital à partir de la 2ème année de la période d'amortissement

		Amortissement du capital à partir de la 2ème année de la période d'amortissement			
Durée choisie de période d'amortissement	1 an*	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	0,200% l'an	0,200% l'an	0,400% l'an	0,680% l'an	0,730% l'an
Montant de la garantie au prix de la garantie de l'ETAT	50,04 €	77,04 €	115,92 €	162,24 €	210,60 €
Montant de l'échéance mensuelle pendant les 11 premiers mois hors capital (frais de garantie et intérêts hors assurance)	5,84 €				
Montant de l'échéance au terme du 12ème mois *	10 030,80 €				
Montant de l'échéance mensuelle sur les 12 premiers mois hors capital (frais de garantie et intérêts hors assurance)		4,88 €	6,56 €	9,06 €	9,61 €
Montant de l'échéance mensuelle à partir de la 2ème année (capital, frais de garantie et intérêts hors assurance)		839,53 €	422,67 €	284,78 €	215,49 €
Coût total du crédit sur la Période d'Amortissement (hors assurance facultative)	10 095,04 €	10 132,92 €	10 222,80 €	10 360,80 €	10 458,84 €
TEG	0,699% l'an	0,698% l'an	0,964% l'an	1,311% l'an	1,411% l'an
Taux de période par mois	0,058%	0,058%	0,080%	0,109%	0,118%

* Remboursement total des sommes dues au bout d'un an

Ces conditions financières sont calculées sans tenir compte d'un éventuel remboursement partiel du capital.



- **Durée d'amortissement du capital** choisie : cocher la case correspondant à la durée d'amortissement du capital choisie (1 case à cocher)

- | | |
|--|---|
| ☐ 1 an (amortissement dès la 1ère année) | ☐ 1 an (remboursement total au terme d'un an) |
| ☐ 2 ans (amortissement dès la 1ère année) | ☐ 2 ans (avec amortissement à compter de la 2ème année) |
| ☐ 3 ans (amortissement dès la 1ère année) | ☐ 3 ans (avec amortissement à compter de la 2ème année) |
| ☐ 4 ans (amortissement dès la 1ère année) | ☒ 4 ans (avec amortissement à compter de la 2ème année) |
| ☐ 5 ans (amortissement dès la 1ère année) | ☐ 5 ans (avec amortissement à compter de la 2ème année) |

- Si vous souhaitez rembourser une partie du capital à l'issue de la Période Initiale, merci d'en indiquer le montant (en chiffres et en lettres). Ce remboursement partiel de capital ne sera pas soumis à indemnités.

- Montant du capital à rembourser en chiffres : Eur
- Montant du capital à rembourser en lettres :

La présente demande est **irrévocable**, elle doit obligatoirement parvenir au Prêteur au plus tard le 30/04/2021.

En cas de réponse par courrier, ce document est à retourner dans son intégralité sous enveloppe à l'adresse suivante, sans l'affranchir :

REPONSE PRET GARANTI PAR L'ETAT
Libre réponse 78619
1159 FENOUILLET CEDEX

En cas de défaut, l'intégralité des sommes dues (capital et intérêts) au titre du Prêt sera due le 30/06/2021, date d'échéance de la Période Initiale.

Fait à : SOTURAC.....

Le : 26/04/2021

Nom : PINETRE Sébastien.....

Qualité : Gérant.....

Signature et cachet

